Uniclima
Syndicat des industries thermiques, aérauliques et frigorifiques

DOSSIER DE PRESSE

Bilan 2020 et perspectives 2021 des industries thermiques, aérauliques et frigorifiques

Viso-Conférence de presse

2 février 2021

Le syndicat des industries thermiques, aérauliques et frigorifiques accompagne les entreprises et les représente auprès des instances françaises, européennes et internationales notamment dans les travaux réglementaires et normatifs. Il les fait bénéficier de son expertise et de son réseau et constitue une structure d'accueil et d'échanges pour leur permettre de rencontrer les acteurs de la profession.

Uniclima représente les secteurs d'activité suivants : chaudières et brûleurs gaz et fioul ; radiateurs à eau chaude ; énergies renouvelables, solaire thermique et chaudières biomasse ; pompes à chaleur ; froid, climatisation ; ventilation et traitement d'air des bâtiments ; filtration et épuration pour la qualité de l'air pour des applications dans les secteurs résidentiels, tertiaires et industriels. A chaque secteur d'activité représenté correspond, au sein du syndicat, un comité stratégique dédié, présidé par un industriel, qui définit les axes d'actions. Des groupes de travail mènent les travaux nécessaires à la mise en œuvre de ces orientations. Ils réunissent, dans chaque domaine, les meilleurs experts des entreprises adhérentes.

Quelques chiffres clés : 86 industriels ou groupes, 330 sites dont 75 usines, 41 départements R&D, 21 400 emplois directs dont 9 600 dans l'industrie et un chiffre d'affaires de 6,6 Milliards d'euros dont 1,8 à l'export.

UNICLIMA – REPRESENTATIVITE SUR LE MARCHE

➲ Chaudières gaz et fioul	≈ 98 %
➲ Pompes à chaleur	≈ 95 %
➲ Climatisation	≈ 92 %
➲ Ventilation et traitement d'air	≈ 80 %
➲ Equipements solaires	≈ 80%
➲ Radiateurs à eau	≈ 70 %
➲ Filtration	≈ 60 %
➲ Chaudières bois	≈ 35 %

INTRODUCTION

Voici un an, lors de notre conférence de presse du 4 février 2020, très peu de gens avaient simplement connaissance du fait que 3 personnes infectées par le Corona Virus avaient été identifiées le 24 janvier et le premier défunt est intervenu quelques jours plus tard le 26 février 2020. Et dès la mi-mars, la France était confinée…

Depuis, nous avons vécu une période inédite par son ampleur à la fois sanitaire, économique et sociale, qui a déjoué toutes les prévisions que nous avions pu faire.

Les perturbations induites par les mesures « barrières », les procédures, les confinements stricts ou allégés, les couvre-feux ont bien sûr eu des répercussions sur l'activité en 2020. Mais force est de constater que les industriels de la profession et la filière du génie climatique et du froid en général ont réussi à limiter en partie les conséquences négatives du dysfonctionnement général de l'économie sur leurs activités :

- Le secteur de la construction neuve dans le résidentiel ou le collectif a subi une baisse significative : -6,9% de mises en chantier et -14.9% de permis de construire,
- Le tertiaire a été également affecté surtout pendant le 1er confinement : -16,3% de mises en chantier et -19,2% de permis de construire,
- La rénovation s'est bien maintenue et certains secteurs de nos activités sont en forte croissance, le confinement faisant prendre conscience de l'importance de travaux d'amélioration pour le confort de leur habitat.

D'autres secteurs ont à ce jour beaucoup plus souffert que le second œuvre technique du bâtiment.

Les perspectives 2021 suscite davantage d'inquiétudes avec une reprise moins rapide de toute la construction neuve, et les mesures sanitaires possibles à venir pourraient encore venir perturber les activités de nos adhérents.

Dans le détail de celles de nos perspectives 2020, nous avions abordé plusieurs thèmes :

- ✓ La RE2020
- ✓ La question de la rénovation des bâtiments,
- ✓ Les fluides frigorifiques HFC,
- ✓ La ventilation et la qualité de l'air intérieur,
- ✓ Et enfin l'économie circulaire.

Tous ces sujets ont connu en 2020 des développements importants et, dans les faits, se retrouvent en 2021.

Seule la question des fluides HFC ne devrait, en théorie, pas générer de débats supplémentaires On se rappelle que la mise en œuvre de la taxe HFC votée en 2019, avait été reportée à 2021, sauf à ce que la filière utilisatrice des fluides HFC

puisse justifier du fait qu'elle avait atteint et dépassé des objectifs sur lesquels elle s'était engagée.
Uniclima a, pour sa part, contribué à la réalisation de ces objectifs au côté de toute la filière.

La logique aurait voulu qu'en conséquence la taxe HFC soit abandonnée.

A la suite d'un déficit de communication entre les pouvoirs publics et les parlementaires, ces derniers ont considéré qu'ils n'avaient pas été tenus informés correctement et ont donc voté pour reconduire cette taxe dans le projet de loi de finances de 2021, avec un effet à 2023 si les objectifs de réduction en sont pas atteints.

Uniclima œuvre donc à la mise en place avec la filière d'un comité de suivi de telle sorte que cette mésaventure ne puisse se reproduire.

Sur la ventilation et la qualité de l'air, nous avons noté les développements positifs suivants en 2020 :

- La crise sanitaire a révélé l'importance de la QAI dans les bâtiments et par conséquent donne beaucoup de valeur à la ventilation ou la filtration avec une prise de conscience des pouvoirs publics et des utilisateurs.

- Pour la première fois en 2020, la ventilation, au travers de la ventilation double flux, est couverte par le CITE.

- Les articles législatifs réécrits du CCH, qui intègrent la dimension sanitaire dans l'acte de construire mais aussi tout au long de la vie des bâtiments au travers de la notion de qualité d'air intérieur, ont été publiés. Ils reconnaissent la contribution de la ventilation en la matière.
  Les articles règlementaires du CCH sont en cours de réécriture.

- La mise en place, dans le cadre du plan de relance, de soutiens financiers pour la réhabilitation des bâtiments publics, des logements privés et sociaux et du crédit d'impôt pour la rénovation des locaux des TPE et PME auquel sont éligibles les équipements simple et double flux.
- La mise en œuvre du décret de rénovation tertiaire devrait aussi jouer un rôle de catalyseur pour 2021.

Tous les autres grands thèmes de 2020 vont se prolonger en 2021 et nous les étudierons dans les perspectives 2021, avec notamment la création de l'Association française de la ventilation qui constitue un évènement en ce début d'année 2021.

Analyse par secteur

1- CHAUDIERES

Livraisons des chaudières à eau chaude (en milliers d'unités)

Evaluation en milliers	2020 Marché total	2019 Marché total	Evolution 2020/2019 (%)
Chaudières gaz et fioul classiques	75	83	**-10**
Chaudières gaz et fioul à condensation	510	515	**-1**
S/Total gaz et fioul	**585**	**598**	**-2**

(Estimations Uniclima)

Le marché des chaudières gaz et fioul est en baisse. L'analyse plus détaillée de celui-ci met en évidence d'importantes disparités.
S'agissant des chaudières individuelles, le marché a régressé de 2 % par rapport à l'année précédente.
Le marché des chaudières murales et au sol de puissance utile supérieure à 70 kW est en baisse de plus de 10 % comme l'année précédente. La chaudière murale de moyenne puissance résiste mieux que la chaudière au sol comme en 2019.
Sur l'ensemble du marché des chaudières gaz et fioul, la chaudière à condensation a mieux résisté à la baisse du marché malgré la très forte régression des ventes de chaudières fioul et s'établit à 510 000 appareils presque au même niveau que l'année précédente. Les ventes de chaudières classiques ont quant à elles diminuées de près de 13 %.
Les ventes de chaudières à condensation ont été impactées par le premier confinement notamment l'activité de chantier. Le retard a été rattrapé, en partie, grâce à une bonne reprise de l'activité sur le reste de l'année.
Sur le marché du remplacement en maison individuelle, la chaudière gaz à condensation est en recul au profit de la pac air/eau et ce malgré une prise de part de marché sur la conversion des installations fioul.

Evaluation du marché total des chaudières gaz et fioul (en milliers d'unités)

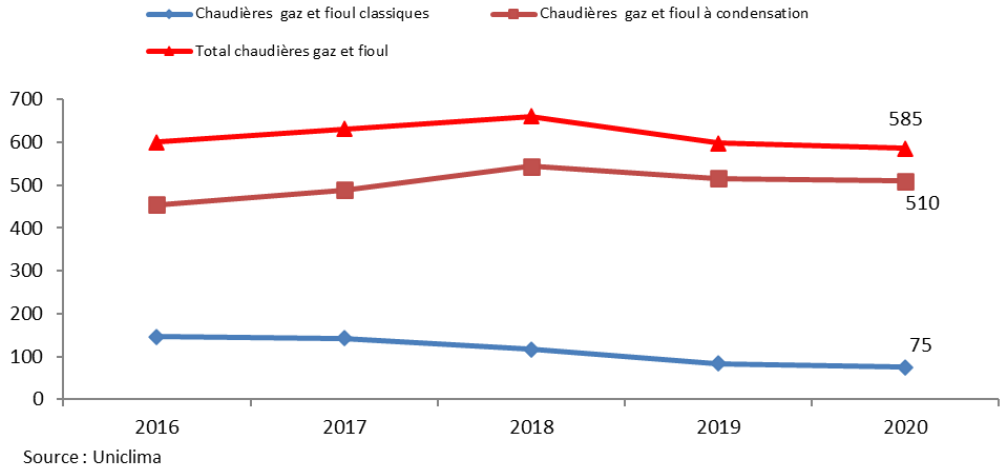

Source : Uniclima

Le marché des PAC hybrides s'élève à 3 700 pièces sur la base des répondants. La technologie souffre d'un déficit de visibilité comparé aux solutions concurrentes malgré un intérêt certain en termes de confort et d'économie pour les usagers.

2- BRULEURS A AIR SOUFFLE - GAZ ET FIOUL

Le marché des brûleurs livrés en caisse a baissé de près de 3 % sur 2019. Les attaques contre le fioul et l'évolution des produits vers des appareils à condensation expliquent cette baisse du marché.

Livraisons de brûleurs en caisse (en milliers)

Brûleurs	2020	2019	2020/2019 (%)
Brûleurs fioul	37.3	38	**-1.8**
Brûleurs gaz	4.2	4.8	**-12.5**
Total brûleurs	**41.5**	**42.8**	**-3**

Source : Uniclima

Le remplacement des brûleurs fioul a marqué une baisse moins importante que l'année précédente, année où ce marché a été entaché de fortes incertitudes.

3- RADIATEURS DE CHAUFFAGE CENTRAL A EAU CHAUDE

Le marché des radiateurs à eau présente une baisse d'environ 11 %. Le marché du remplacement reste très peu présent dans les ventes des fabricants. Il est essentiellement lié à l'arrêt des chantiers au printemps durant le confinement et à la fermeture des enseignes de bricolage. On note toutefois un renforcement de la représentativité des adhérents d'Uniclima sur le marché des radiateurs.

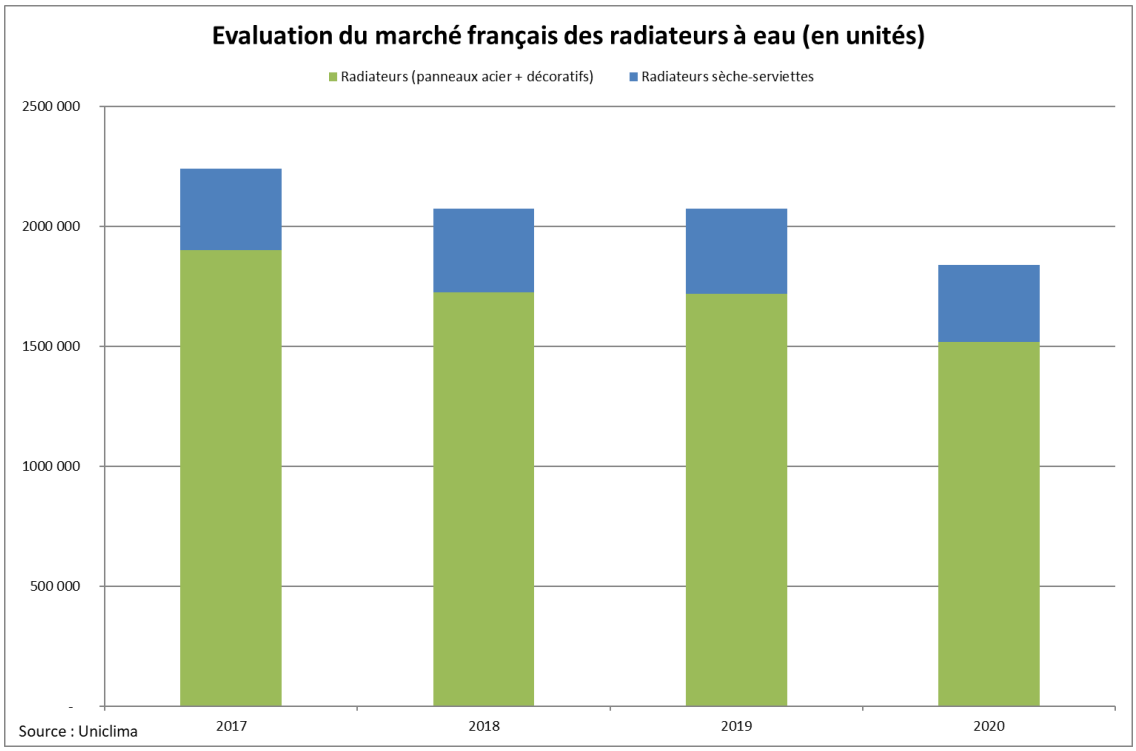

Note : les chiffres sont en décalage avec les données des précédents dossiers de presse suite à l'évolution de l'outil de collecte. Les données ont été retraitées sur l'exercice 2017 - 2019.

Le marché du sèche-serviettes a régressé de plus de 9 %.

Perspectives
Malgré un marché en baisse, les tendances sur le marché du neuf restent déterminantes pour le marché du radiateur à eau sur 2020 et les années à venir.
Les fabricants affichent un certain optimisme pour le premier semestre 2021 qui voit un rattrapage des chantiers lancés tardivement en 2020 mais sont inquiets pour la fin de l'année compte tenu de la baisse de la construction annoncée dans les chiffres. Cette inquiétude est d'autant plus grande qu'il subsiste une importante incertitude liée à la future RE 2020.
Le remplacement des radiateurs constitue un important levier pour le maintien de la performance énergétique de l'installation de chauffage dès lors que des générateurs fonctionnant à basse température sont installés et qu'il existe toutes les solutions techniques et esthétiques pour remplacer un ancien radiateur par un radiateur de nouvelle génération.

4- EQUIPEMENTS ENR

- **Chaudières biomasse**

	2020	2019	2020/2019
Chaudières biomasse	17 300	17 400	0,6 %

(Source : Uniclima et SFCB)

Avec un marché total de 17 300 pièces en 2020 contre 17400 en 2019, les chaudières biomasse résistent à la crise, portées par les chaudières à chargement automatique. Ces dernières représentent plus de 85% du marché annuel contre 80% en 2019 ; elles continuent de se développer dans le cadre du changement de chaudières anciennes.

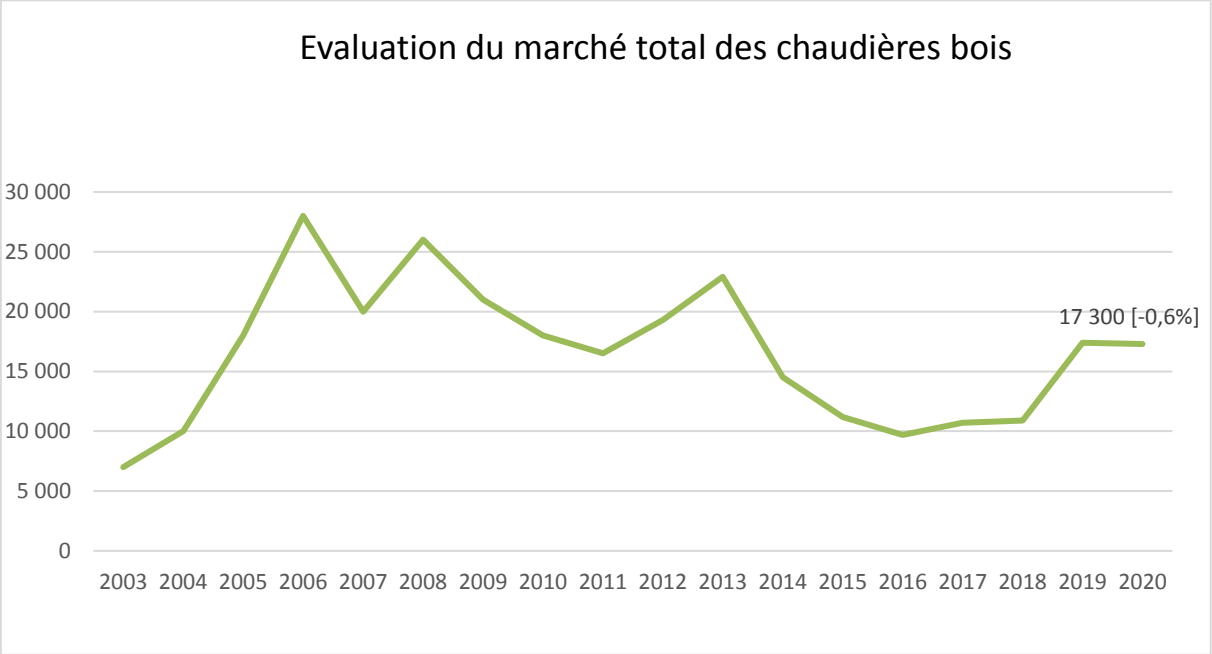

(Source Uniclima)

Les chaudières à chargement automatique, en très grande majorité des chaudières à granulés, progressent de +6%, poursuivant ainsi une tendance à la hausse établie depuis maintenant 4 ans. Ces chaudières se développent bien sur le marché de la rénovation, en remplacement des chaudières fioul. Toutefois, la crise sanitaire et les difficultés de mise en place du dispositif MaPrimeRenov ont fortement ralenti la forte progression entamée en 2019. En effet, on constate que l'évolution a été importante à l'issue du 1er trimestre (+50%), moins bonne à l'issue du deuxième (+30%) et du troisième (+8%) pour atterrir à quasiment 0. Ainsi, alors que le marché a plutôt bien résisté pendant le premier confinement, le Plan de relance et les dispositifs d'aide n'ont pas permis de le soutenir ensuite. Le secteur identifie comme cause principale, la lenteur dans le paiement des primes.

Les chaudières à chargement manuel régressent à nouveau fortement en 2020, de près de -30% par rapport à 2019. L'entrée en vigueur de l'écoconception en 2020 pour les chaudières biomasse a eu pour conséquence la sortie du marché des chaudières inférieures à la classe V dont beaucoup étaient des chaudières au bois bûches.
Pour autant, c'est un marché de renouvellement d'anciennes chaudières à bûches, pour ceux qui, souvent, produisent eux-mêmes leur bois. Ce segment manque cruellement de mesure incitative pour le changement d'anciennes chaudières à bûches.

Perspectives
Le marché des chaudières aux granulés a toujours de belles perspectives en rénovation, à condition que la crise sanitaire et la lourdeur administratives ne plombent pas à nouveau l'année 2021.
A noter que le nombre d'installateurs qualifiés (Qualibois eau) reste encore insuffisant malgré les efforts de formation réalisés par les industriels du secteur. La qualification RGE au chantier pourra probablement aider.

Par ailleurs, des perspectives s'offrent pour des solutions 100% EnR avec le couplage chaudière biomasse+solaire thermique.

Toutefois, comme pour les autres équipements de la chaleur renouvelable, les industriels doutent que la seule aide à la rénovation globale pour les revenus supérieurs, aide ces particuliers à s'équiper.

Pour le segment des chaudières à bûches, la profession demande une incitation pour le renouvellement du parc des anciennes chaudières à bûches, dans un objectif de réduction des émissions de particules. Ce serait très simple à mettre en place dans le dispositif « coup de pouce chauffage » en incluant le remplacement de ces anciennes chaudières à bûches au même titre que les chaudières au charbon. Et la ressource est en France !

- **Solaire thermique**

	2020	2019	2020/2019
Chauffe-eau solaires individuels (nombre CESI)	4250	4500	-6%
Systèmes solaires combinés (nombre SSC)	250	370	-32%
Surface capteurs eau chaude solaire collective (m²)	17 000	23900	-29%
Surface totale capteurs (m²)	34 000	42500	-20%

(Estimations Uniclima)

Le marché solaire thermique affiche de nouveau une baisse, de -20% par rapport à 2019, avec une surface totale de capteurs installés de 34 000 m² en 2019 contre 42 500 m² en 2018.
C'est la 2ème année consécutive que le marché retrouve une baisse à 2 chiffres, emmené par le segment collectif et le chauffage solaire alors que le segment des chauffe-eau solaires individuels résiste mieux.

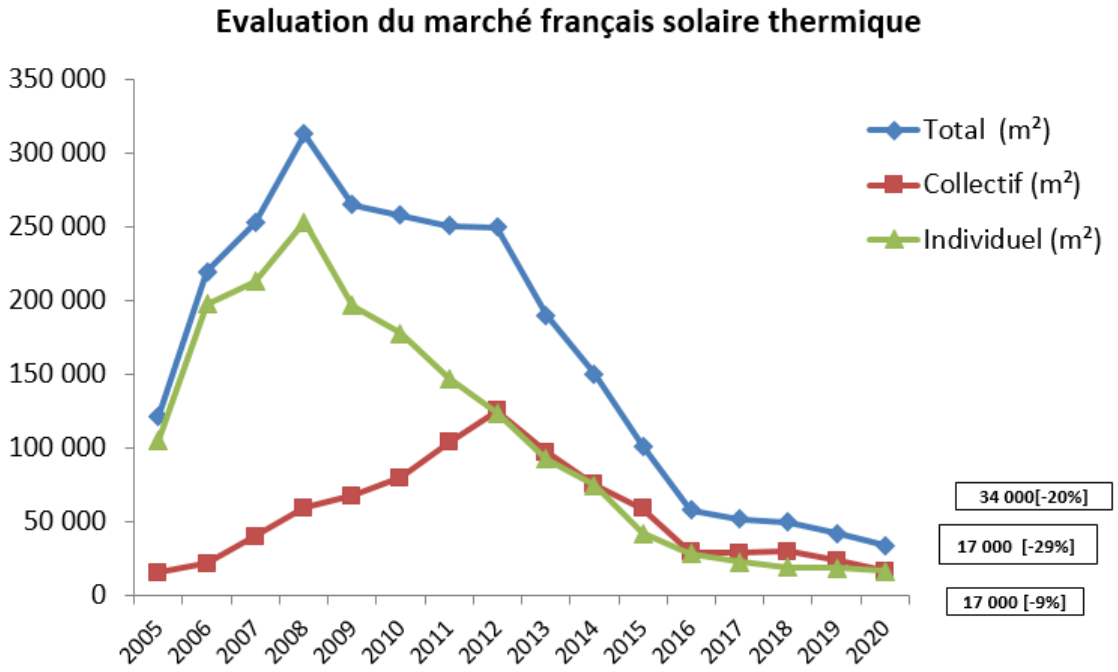

(Source Uniclima)

Les livraisons de chauffe-eau solaires individuels (CESI) s'établissent à 4 250 unités en 2020 contre 4 500 en 2019, soit une baisse de -6%. L'année 2019 avait marqué un (léger) retour à la hausse après 10 années de baisse. On peut estimer qu'en 2020, le segment des CESI résiste malgré la crise sanitaire. La surface moyenne par CESI est stable à 3,1 m².

Le marché des CESI reste toutefois bas, à un niveau correspondant aux années 2000. Il ne bénéficie pas de coup de pouce comme c'est le cas des équipements de chauffage.

Concernant les systèmes solaires combinés (SSC), on compte 250 pièces pour l'année 2019, comparées à 370 en 2019, soit une baisse de 32%. Après 2 années de hause, portée par la rénovation, ce marché repart à la baisse malgré le coup de pouce chauffage et MaPrimeRenov qui lui profite peu. Comme pour les chaudières biomasse, les dispositifs d'aide ne suffisent pas pour soutenir ce segment, notamment auprès des revenus supérieurs qui n'ont pas droit à une aide à l'équipement. Ce segment reste un marché de niche.

La surface moyenne de capteurs par SSC est stable à 11 m².

Les livraisons de capteurs destinés aux immeubles d'habitation collectifs ou aux bâtiments tertiaires connaissent de nouveau une baisse importante de -29% (après une année 2018 de légère hausse) pour s'établir à 17 000 m² contre 23 900 m² en 2019. Ce segment représente toujours la moitié du marché.
Plus difficile à s'implanter en rénovation, l'eau chaude solaire collective n'est pas parvenue à s'établir dans les bâtiments neufs, les exigences permettant au gaz sans chaleur renouvelable de s'installer largement.

Perspectives

On avait espéré une reprise en 2020 pour le solaire thermique, la crise sanitaire en a décidé autrement. Gageons que l'année 2021 sera celle du renouveau pour les équipements individuels. En ce début d'année, la demande des particuliers semble être au rendez-vous.

En prime, les montants d'aide pour le chauffage solaire ont été ajustés dans MaPrimeRenov en 2021, pour s'aligner avec ceux de la chaudière aux granulés et de la PAC géothermique. La profession espère que la plateforme de l'ANAH sera à la hauteur sur le plan administratif.

Comme pour la biomasse, le point de vigilance est le nombre de Qualisol qui est faible (moins de 2000). Toutefois, la qualification au chantier, pour des entreprises non Qualisol, aidera probablement sur ce secteur.

Pour le segment collectif, l'espoir reste sur un développement dans le neuf avec la RE2020.

- **Pompes à chaleur**

Aérothermie sur vecteur eau

PAC	2020	2019	2020/2019
Aérothermie sur vecteur eau	175 222	176 220	-0,6%
Géothermie	2 466	2 582	-4,5%
Chauffe-eau thermodynamique*	110 320	116 929	-6%
Aérothermie sur vecteur air (multi-split réversible)	812 404	729 065	11%

Sources : PAC&Clim'Info
**GIFAM - PAC&Clim'Info*

Le marché des pompes à chaleur air/eau s'est stabilisé en 2020. Après une année 2019 exceptionnelle, pour rappel le marché était en croissance de 84% sur la période Janvier-Décembre.

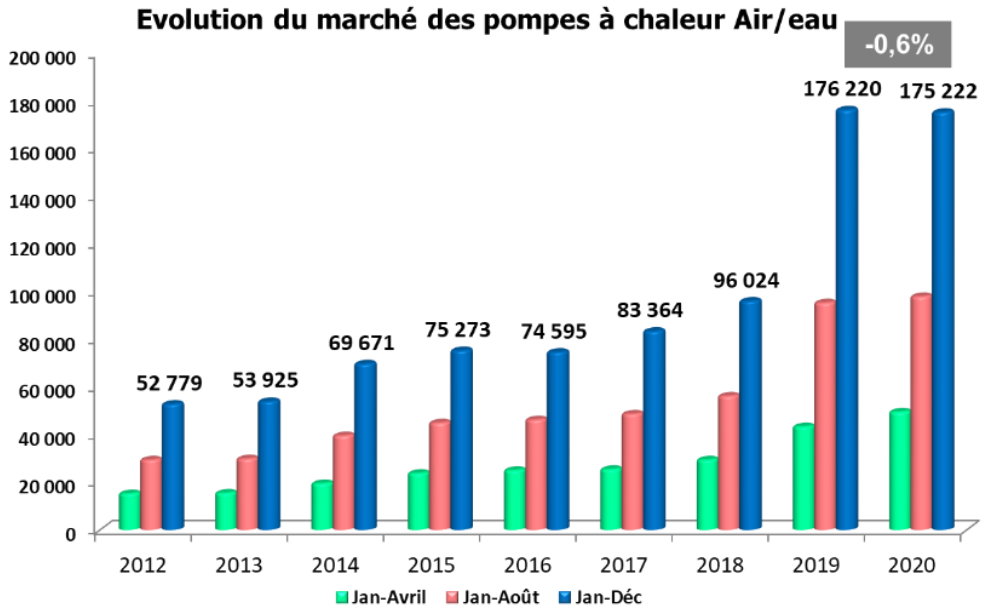

Source : PAC&Clim'Info

A noter que le marché a baissé au fur et à mesure des mois de l'année 2020. En effet sur la période Janvier-Avril, le marché était encore dynamique (principalement sur les mois de janvier, février avec le premier confinement) avec une croissance de 14% par rapport à janvier-avril 2019.
La crise sanitaire, accompagné d'une incertitude économique ont infléchi l'évolution du marché des PAC air/eau.
On note que le marché du neuf a été fortement affecté par le premier confinement et l'arrêt temporaire des dépôts de permis de construire.
L'arrêt des chantiers a quant à lui reporté de nombreuses installations de pompes à chaleur que ce soit dans le neuf ou dans la rénovation.

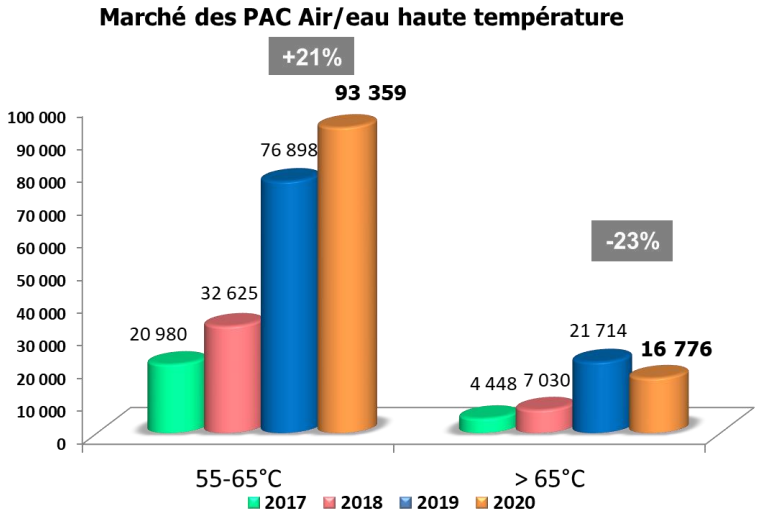

Source : PAC&Clim'Info

Le marché des PAC haute température de 55 à 65°C s'en sort mieux avec une croissance de 21% alors que le marché de la très haute température (> 65°C) est en forte baisse de 23% mais reste à un niveau plus élevé que 2018. Les mesures du gouvernement ainsi que la mise en place de la RE2020 dans les mois à venir vont être des facteurs importants dans l'évolution de ce marché.

Géothermie sur vecteur eau

LA POMPE A CHALEUR GEOTHERMIE

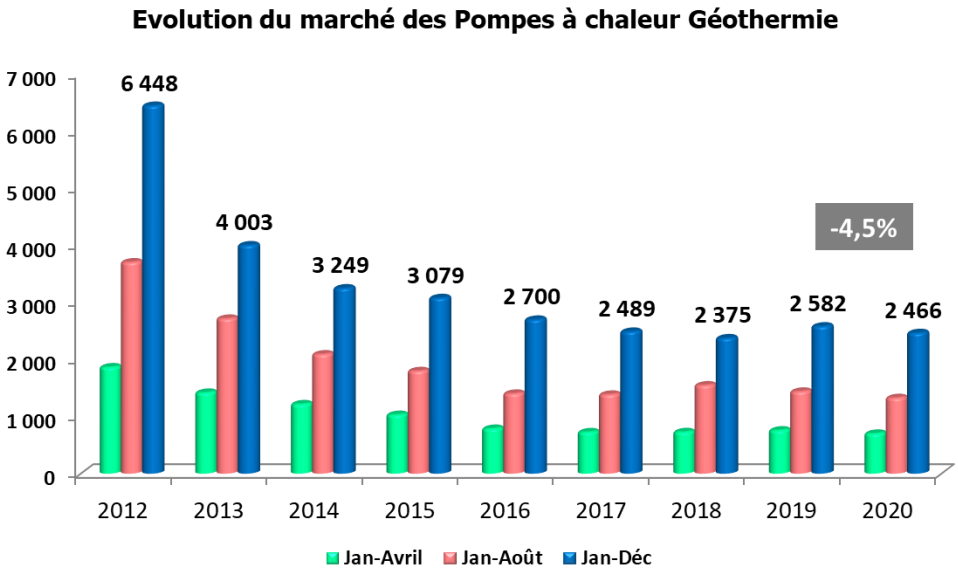

(Source PAC&Clim'Info)

Le marché de la géothermie peine à se faire une place dans le marché des énergies renouvelables et baisse cette année de 4,5% après une année 2019 plutôt encourageante.

Chauffe-eau thermodynamique

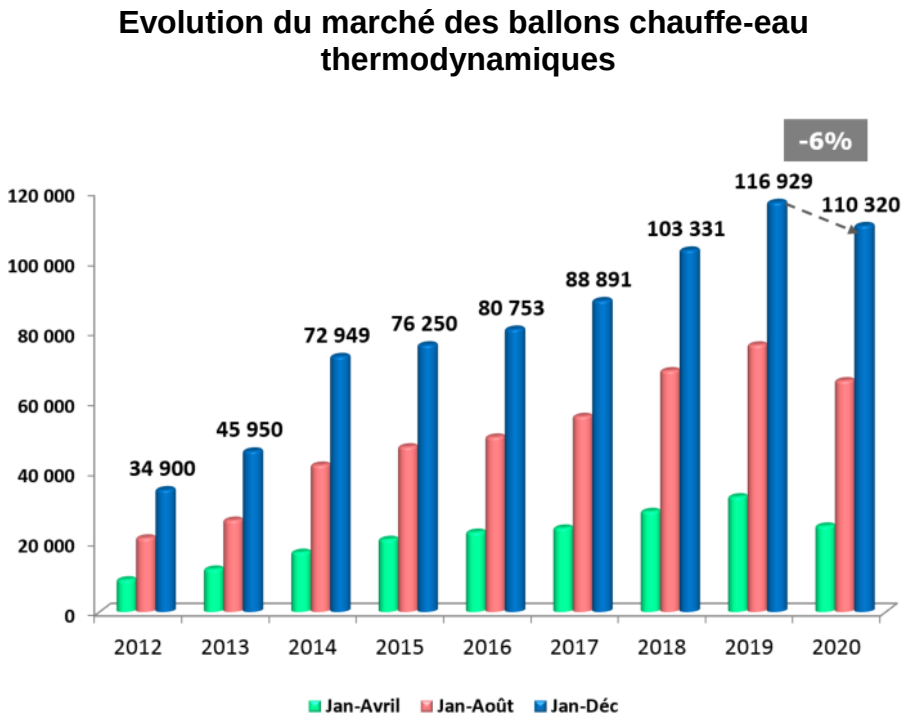

Source : PAC&Clim'Info et GIFAM

Depuis que nous suivons cette statistique, c'est la première année que nous observons une baisse des ventes de ballons chauffe-eaux thermodynamique de 6%. Nous pouvons constater que ce marché a fortement baissé sur le 1er quadrimestre ; cette chute s'est amenuisée sur l'année complète 2020. Note : Il est regrettable que le Crédit d'Impôt tertiaire ne s'adresse qu'aux machines à eau chauffage ou chauffage + ECS et ne prenne pas en compte les PAC ECS.

Aérothermie sur vecteur air

Malgré le contexte, le marché des splits a poursuivi sa croissance et fini l'année 2020 avec une progression de 11% vs 2019.
Alors que le premier quadrimestre a été négatif suite à l'effet Covid (-8%), le marché s'est repris sur le deuxième quadrimestre avec une progression de 27%. Notons une évolution plus modérée sur la fin de l'année avec une évolution de 7%.

Evolution du marché des mono-splits et multi-splits

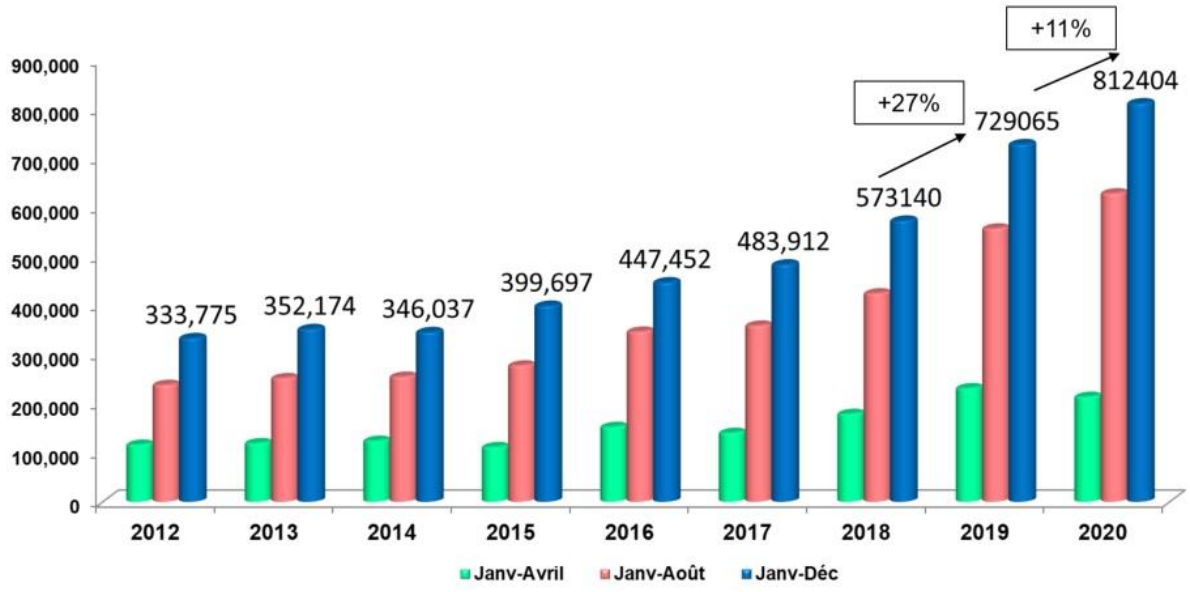

Source : PAC&Clim'Info

Le R32 représente désormais 84% du marché des UE. C'est presque le même poids qu'à la fin du Q2 (83%).

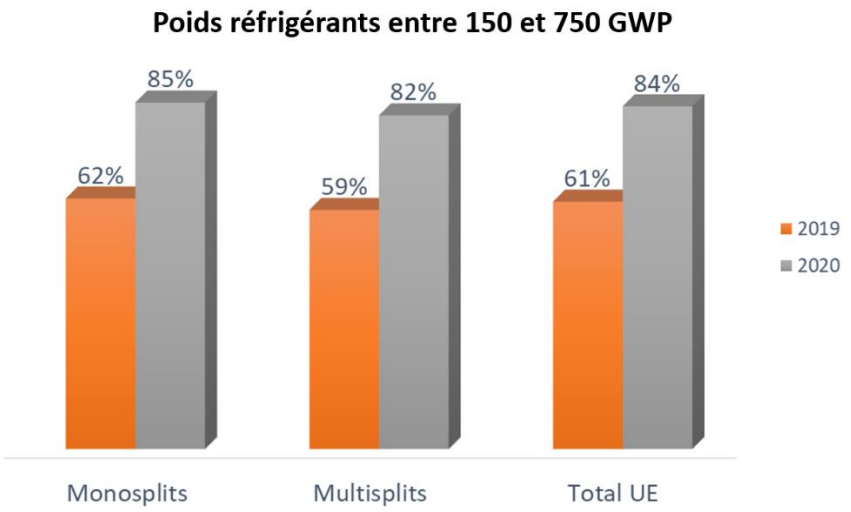

Source : PAC&Clim'Info

Perspectives PAC

PAC Air/Air

Le marché des multisplits progresse davantage par rapport aux monosplit ce qui signifie que la PAC air-air est utilisée majoritairement comme une solution globale de chauffage de l'ensemble des logements en remplacement de systèmes à effet Joule ou de rafraichissement ponctuel quelques jours de l'année. De plus, 84% des unités extérieures de mono ou multisplits vendues contiennent du R32 (PRP=675), ce qui diminue grandement l'impact environnemental lié à ces équipements.

PAC Air/Eau

De nombreuses incertitudes pèsent sur le marché des PAC hydrauliques en 2021.
En construction neuve, les tous derniers chiffres de la construction pour 2020, qui impactent le marché des équipements pour 2021, n'augurent pas d'une reprise en 2021 sur le segment des PAC dans le neuf
De plus, la RE2020 n'aura aucun impact sur le placement des PAC dans le neuf en 2021.

En rénovation, le marché a montré un essoufflement en fin d'année 2020, ce qui laisse penser que l'évolution des dispositifs en 2021, anticipée à partir d'octobre 2020, ne dynamise pas le marché.
On peut craindre que l'extension des aides publiques aux revenus les plus élevés sous forme de rénovation globale, ne compense pas l'érosion sur les ménages modestes dans un contexte de crise et d'incertitude lié au pouvoir d'achat et au prix des énergies.

5- CLIMATISATION TERTIAIRE

- **Les DRV**

La crise sanitaire et économique de 2020 n'a pas épargné le marché des DRV. Après la mise à l'arrêt des chantiers lors du premier confinement, le tertiaire a connu une reprise plus lente et plus difficile que le marché résidentiel. Dans la même tendance que celle observée à fin août, l'année se termine avec des volumes en recul de 9% par rapport à 2019. Il s'agit de la première baisse enregistrée depuis 2012.

Evolution du marché tertiaire : DRV

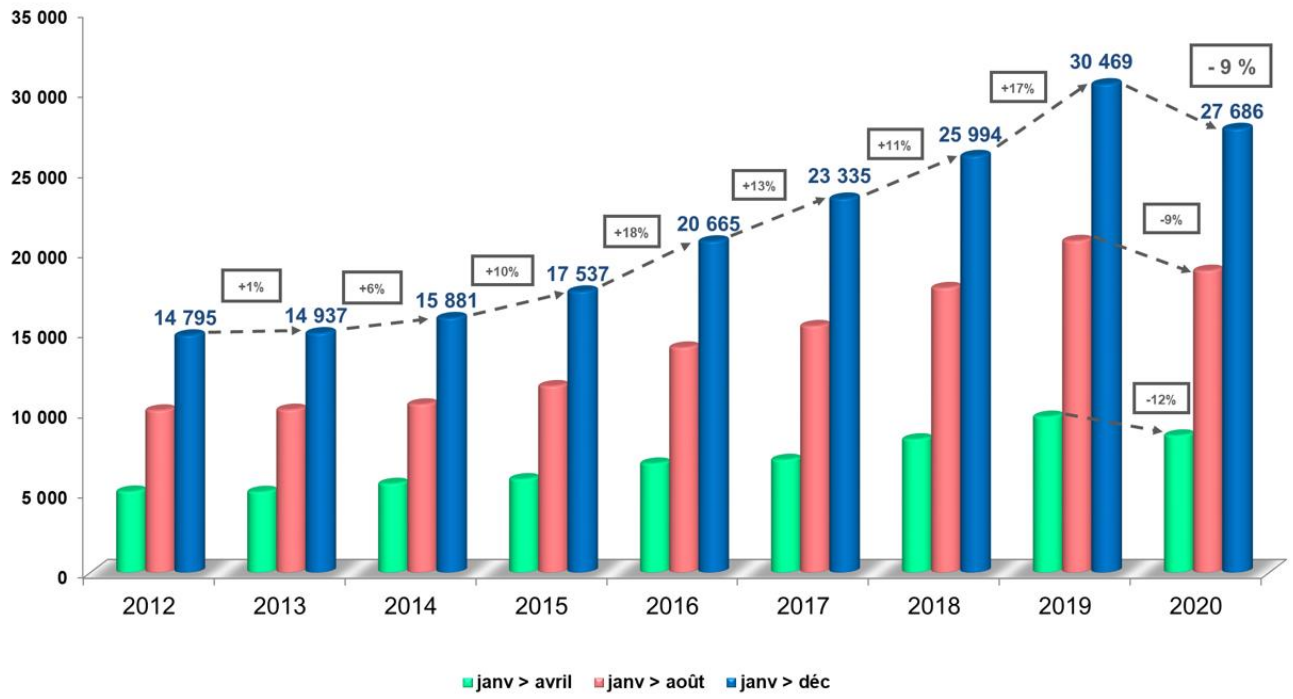

Source : PAC&Clim'Info

Dans ce contexte, on observe toujours un poids croissant des petites puissances. Ainsi, les groupes ≤ 6 CV représentent désormais près d'1/3 des groupes mis sur le marché. Il est bon de noter que des solutions DRV avec fluide à faible PRP apparaissent et devraient être utilisées plus largement en petit et moyen tertiaire.

Du côté des unités intérieures, l'évolution globale est de -10%. La baisse est relativement homogène sur les unités murales, cassettes et gainables, qui représentent à elles seules 95% des volumes. Seules les consoles, davantage typées résidentiel sont en hausse de 7%.

- **LES SPLITS DE PLUS DE 17.5 KW**

Concernant le secteur des commerces et plus précisément des Splits > 17,5 kW, l'année 2020 fait état d'un recul de 5% sur les groupes extérieurs. L'impact de la crise a été particulièrement marqué sur la première période de l'année (-12% à fin avril) tandis que les 2ème et 3ème quadrimestre ont mieux résisté, avec des tendances respectives de +1% et -3%.

Evolution du marché tertiaire : SPLIT > 17,5 Kw

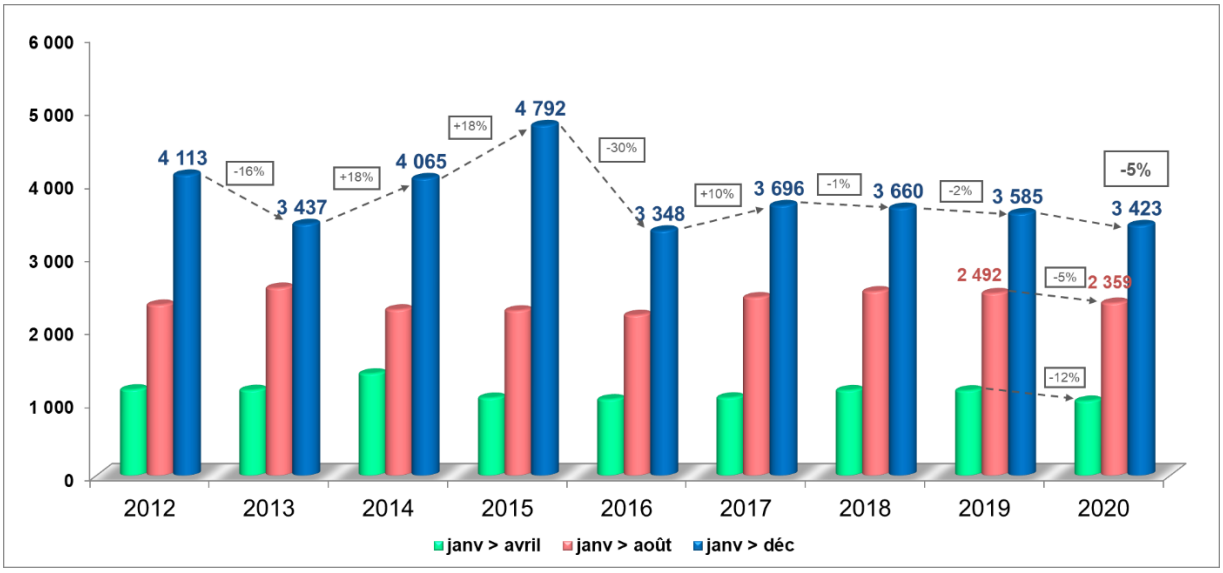

Source : PAC&Clim'Info

- **CHILLERS**

En 2020 les refroidisseurs de liquides enregistrent une progression générale de **+10%** Les groupes à condensation par air représentent 90% du marché total.

Evolution du marché tertiaire : Chillers (Technologies eau / air)

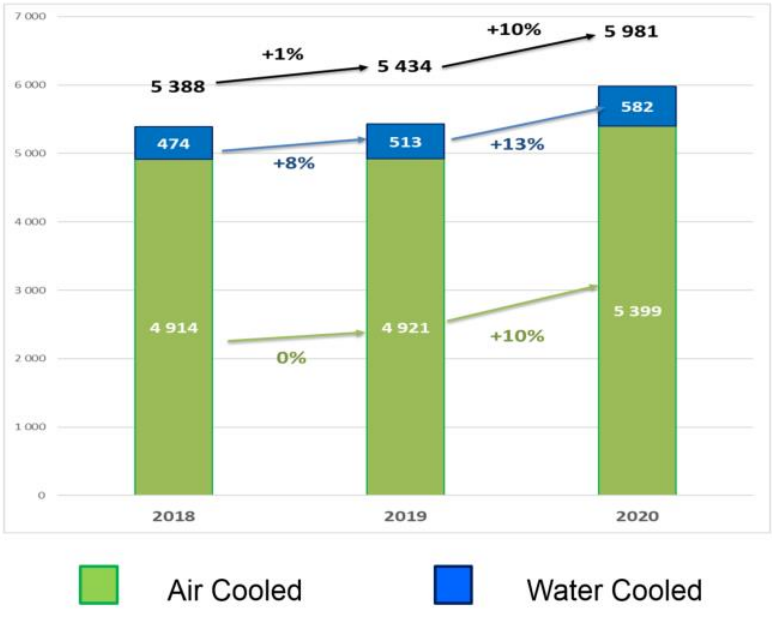

Source : PAC&Clim'Info

Evolution du marché tertiaire : Chillers
(par typologie)

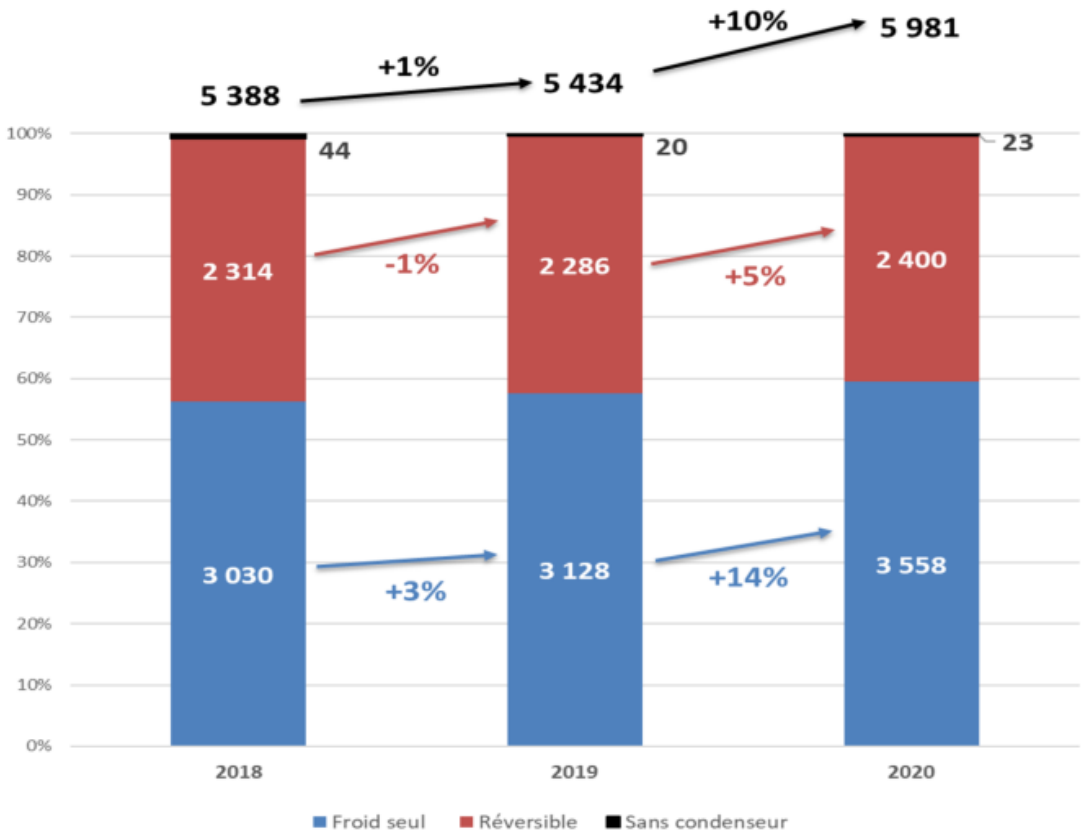

Source : PAC&Clim'Info

Pour la deuxième année consécutive les groupes Froid seul sont en progression (+14% vs 2019). Ces groupes représentent près de 60% du marché. Il semble que ce segment soit tiré par les aides (CEE, suramortissement) notamment dans l'industrie.

Evolution du marché tertiaire : Chillers (par puissance)

Source : PAC&Clim'Info

Les groupes de forte puissance (> 350 kW) sont en forte progression **(> 30%)**
Cela semble corroborer l'analyse disant qu'ils bénéficient des aides notamment dans l'industrie

Evolution des fluides : Chillers

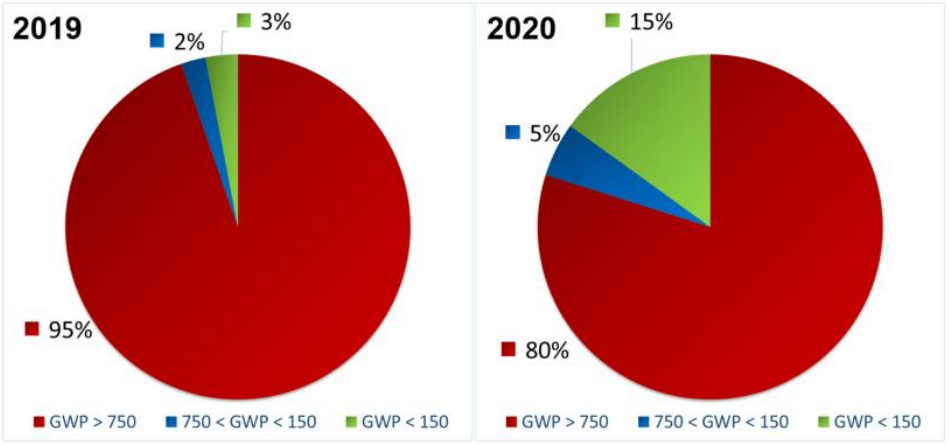

Source : PAC&Clim'Info

On assiste à un **changement important du type de fluides frigorigènes**.
Pour les groupes équipés de compresseur à vis (forte puissance), le marché a basculé sur des nouveaux fluides (GWP < 150 de type HFO) aux dépends du traditionnel R134a (aides et réglementation F-GAS)
Pour les groupes équipés de compresseur scroll (petite et moyenne puissance), de nouveaux fluides (GWP compris entre 150 et 750 : type R32) commencent à apparaître.
Non seulement les aides, mais également une prise de conscience (les investisseurs s'inquiètent des fluides utilisés) ainsi que les fabricants qui ont fait des développements importants afin de proposer de nouvelles solutions, sont très certainement à l'origine de cette évolution.

Les groupes de forte puissance (> 350 kW) sont en forte progression (> 30%)
Cela semble corroborer l'analyse disant qu'ils bénéficient des aides notamment dans l'industrie
Le marché des refroidisseurs de liquide & pompes à chaleur a connu une belle année 2020 après plusieurs années assez moroses.
L'impact COVID semble donc avoir été limité. Mais il est important de rappeler que ce type de produits est basé sur une vente longue (plusieurs mois voire années) et que les projets de 2020 étaient très certainement lancés avant la crise COVID.

Les différentes aides (CEE, suramortissement) ont probablement permis cette progression (forte augmentation des groupes froid seul de forte puissance avec des fluides de type HFO), principalement sur le marché de l'industrie.
Il semble que le marché tertiaire n'ait pas encore totalement bénéficié des aides. Cependant les nouvelles directives (Loi ELAN, Crédit d'Impôt tertiaire, Coup de pouce CEE,…) devraient permettre de soutenir ce marché qui connait de grandes difficultés face à la crise COVID (ex : hôtellerie)

Perspectives Climatisation tertiaire
Chillers
Il est difficile de se projeter sur 2021. Les aides mises en place devraient soutenir notre marché mais il est incontestable que cela ne sera pas suffisant du fait de la crise COVID qui dure dans le temps et qui impacte fortement certains marchés.
Note : Il est regrettable que le Crédit d'Impôt tertiaire ne s'adresse qu'aux machines à eau et ne prenne pas en compte les systèmes air/air (DRV par exemple)

7- CENTRALES DE TRAITEMENT D'AIR DES BATIMENTS ET VENTILO-CONVECTEURS

- **Centrales de traitement d'air**

Centrales de traitement d'air	2020	2019	Evolution 2020/2019
< 5 000 m³/h dont h < 500 mm	271	759	-64%
< 5 000 m³/h dont h > 500 mm	2 776	2 712	2,4
5 000 < P < 15 000 m³/h	1 835	2 181	-16%
15 000 m³/h < P < 30 000 m³/h	455	747	-39%
30 000 < P < 50 000 m³/h	179	98	83%
TOTAL	**5 516**	**6 134**	**-10%**
dont centrales avec récupération de chaleur	2 301	2 794	-17%

Source : PAC&Clim'Info

Le marché des centrales de traitement affiche un recul de 10%. L'effet de la crise Covid, les reports de la commande publique et l'attentisme chez les décideurs dans le tertiaire sont sans doute les raisons de ce recul.

8- VENTILATION DES BATIMENTS

Malgré une année 2020 marquée par la crise sanitaire et des mises en chantier de logements qui ont été à l'arrêt pendant plusieurs semaines à partir du mois de mars, le marché de la ventilation dans la maison individuelle affiche une évolution résiliente tandis que le marché de la ventilation en bâtiment collectif et tertiaire a été plus impacté.

- **Logement individuel**

Techniques	Année 2020 (en unités)	Evolution 2020/2019
VMC Simple flux :	789 356	**-5%**
Dont : *Autoréglable*	*-4,3%*	
Hygroréglable	*-6,2%*	
VMC Double Flux	19637	**+0,1%**
***Total* VMC* simple flux et double flux**	**808 993**	**-4,9%**
Aérateurs - débit < à 400 m3/h (type VMR)	**404 480**	**-7%**

- ** VMC : Ventilation Mécanique Contrôlée*

Marché français de la Ventilation en logement individuel (en unités)

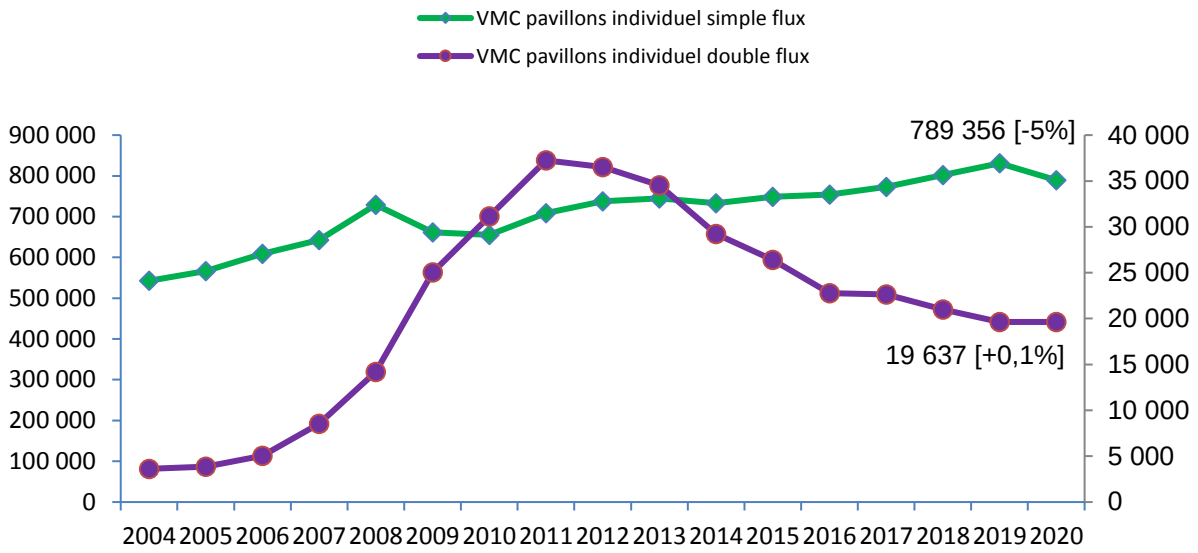

Source : Uniclima

Dans le contexte de crise sanitaire, le marché des équipements Simple Flux baisse de 5% et tend à revenir au niveau de l'année 2019.
Après plusieurs années de baisse, le marché global de la ventilation double flux pour le logement individuel s'est non seulement stabilisé et affiche même une hausse de 26,4 % au 4ème trimestre en ce qui concerne le segment haute efficacité. Il a été soutenu par le CITE qui couvrait pour la première fois en 2020 ce type de technologie.

- **Collectifs et tertiaires**

Contrairement aux chiffres encourageants observés sur le marché de la maison individuelle, le marché du collectif et du tertiaire a été plus impacté. Une baisse de près de 9% sur les équipements simple flux et de 19 % concernant les équipements double flux est observée.

Ces chiffres s'expliquent également par l'arrêt des chantiers lors du premier confinement. Cependant, à la différence de ceux relevant du logement individuel, ces projets ont subi une inertie plus forte au moment de la reprise des activités de construction et leur redémarrage a pris plus de temps du fait de leur envergure. Cela s'est en particulier vérifié pour les bâtiments de la maitrise d'ouvrage publique.

Le marché devrait se redynamiser avec la reprise des gros chantiers appuyée par la mise en place, dans le cadre du plan de relance, de soutiens financiers pour la réhabilitation des bâtiments publics, des logements privés et sociaux et du crédit d'impôt pour la rénovation des locaux des TPE et PME auquel sont éligibles les équipements simple et double flux. La mise en œuvre du décret de rénovation tertiaire devrait aussi jouer un rôle de catalyseur.

Marché français de la ventilation en logement collectif et tertiaire(en unités)

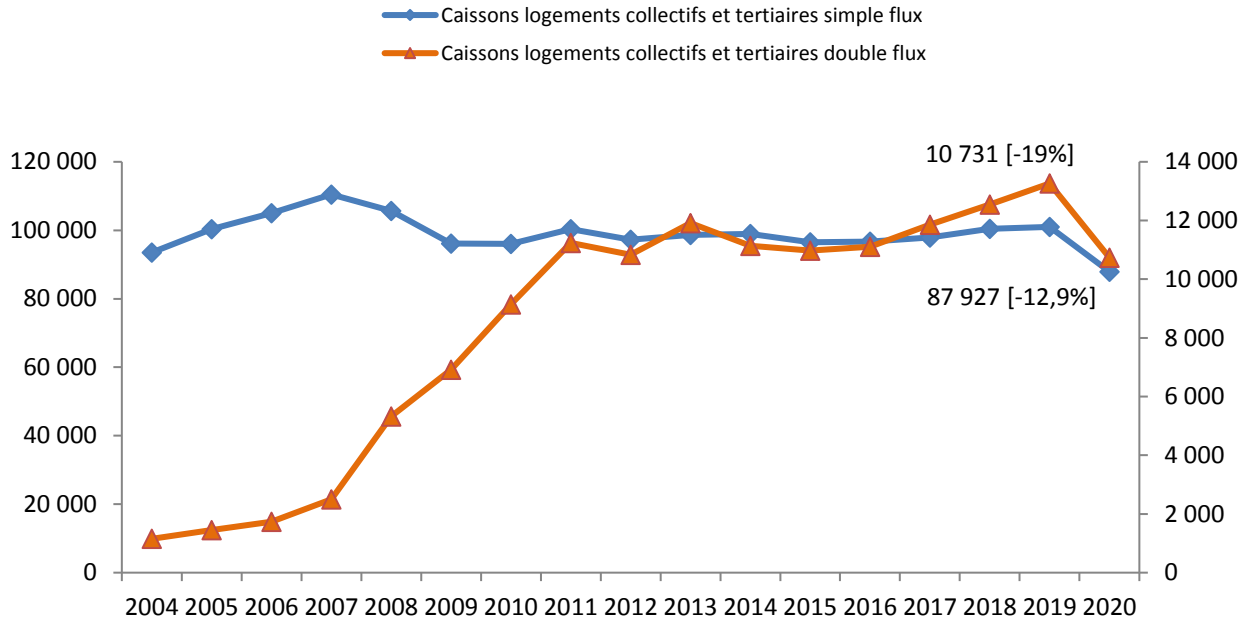

Source : Uniclima

- **Réseaux aérauliques et accessoires**

Techniques	Année 2020	Evolution par rapport à 2019
Conduits plastiques et métalliques **dont : conduits plastiques (PE*, PVC…)** **conduits métalliques** ***Polystyrène expansé**	23 346 km	-7,5% -5,5% -11%

L'évolution des ventes de réseaux aérauliques (conduits et accessoires) semble confirmer les tendances observées sur les marchés individuels et collectif/tertiaire. En effet, les conduits plastiques, destinés majoritairement aux maisons individuelles subissent une baisse de - 5,5% tandis que les conduits métalliques davantage utilisés dans les bâtiments collectifs et tertiaires ont été plus impactés avec une décroissance de -11%.

- **Diffusion d'air**

Techniques	Année 2020 (en unités)	Evolution par rapport à 2019
Grilles et diffuseurs	501975	- 19,3 %

Le marché des grilles et diffuseurs est en baisse de 19,3 %, en cohérence avec les évolutions des marchés du traitement d'air et de la climatisation. A confirmer

Perspectives Ventilation :

Marché Maison Individuelle : *Sur le marché de l'individuel, les chiffres encourageants observés au 4ème trimestre 2020 laissent présager d'un retour à la croissance pour l'année 2021*

Tertiaire/collectif : *Le marché devrait se redynamiser avec la reprise des chantiers importants appuyée par la mise en place, dans le cadre du plan de relance, de soutiens financiers pour la réhabilitation des bâtiments publics, des logements privés et sociaux et du crédit d'impôt pour la rénovation des locaux des TPE et PME auquel sont éligibles les équipements simple et double flux. La mise en œuvre du décret de rénovation tertiaire devrait aussi jouer un rôle de catalyseur*

Perspectives 2021

PROJETS LEGISLATIFS OU REGLEMENTAIRES

RE2020

Nous consacrons exceptionnellement un développement important à la mise en place de la RE2020 qui constitue un élément structurant du marché.

Nous n'avons pas souhaité faire un état détaillé de toutes nos contributions ou travaux au cours de ces dernières années, y compris 2020, pour essayer de participer à l'élaboration de cette RE2020 qui n'en finit pas de prendre du retard.

En revanche, nous tenons en premier lieu à remercier le CETIAT pour son action et son soutien indéfectible pour la préparation et l'explication des calculs et positions exprimées pour Uniclima et ses adhérents.

En second lieu, nous tenons également à exprimer nos regrets quant à la méthode de travail adoptée par les pouvoirs publics qui relevait davantage d'un trompe l'œil que d'une réelle concertation, tant il est vrai que la plupart des grandes options ont été prises par les Pouvoirs publics en 2020 sans consensus avec les parties prenantes, et en contradiction avec les travaux de l'expérimentation E+C- qui était pourtant censée préfigurer la future réglementation.

Malgré cela, Uniclima persiste à souhaiter apporter une contribution constructive à son élaboration et promeut toujours à ce jour les idées directrices suivantes.

1. **Il convient de reporter toute décision concernant les bâtiments tertiaires**

Les textes en consultation au CSCEE et notifiés au plan international (Europe – WTO) sont censés traiter des bâtiments résidentiels (maison individuelle, collectif), mais également des immeubles de bureaux ou d'enseignement.
S'agissant de ces deux dernières catégories, force est de constater que les projets RE 2020 (méthode et moteur de calcul) les concernant n'ont pas été évoqués lors des réunions d'informations depuis juin 2020, ni lors de la dernière Visio-conférence du 16 octobre 2020, censée être la dernière réunion de « concertation », encore moins lors de la conférence des deux Ministres, Mesdames Pompili et Wargon ; les mots tertiaire, bureaux ou enseignement n'ayant pas été simplement prononcés.

En outre, les seuils d'exigence pour ces catégories de bâtiments sont toujours inconnus.
Incidemment, il est à noter dans la mesure où ces seuils pour le tertiaire n'ont pas été publiés et mentionnés dans les projets de texte, nous pouvons légitimement nous interroger sur la licéité de la notification incomplète qui a été effectuée auprès de la Commission Européenne.

Compte tenu de ces éléments, Uniclima demande à nouveau le report de la RE2020 en ce qui concerne les bâtiments du tertiaire. Les bureaux et les locaux d'enseignement pourraient être traités en même temps que les bâtiments dits du « tertiaire spécifique ».

Uniclima a noté avec intérêt que le CSCEE, dans son avis à propos de la RE 2020, a précisé qu'à son sens il n'avait pas été saisi de la question tertiaire et qu'il conviendrait de procéder à une saisine complémentaire.

2. Le confort d'été n'est pas traité de manière satisfaisante dans le projet de la RE 2020

Nous rappelons en premier lieu que la question du confort d'été aurait dû être traitée dans la RT 2012 mais qu'au final la réglementation était restée figée sur celle en vigueur en 2005.

Des éléments de réglementation et les exigences correspondantes ont été introduites dans la RE 2020 au premier semestre 2020 sans aucune concertation sous l'appellation « climatisation fictive » ; cette climatisation fictive a été abandonnée à l'été pour adopter un autre dispositif, cela dans les mêmes conditions d'opacité.

Or, s'agissant du confort d'été, et cet objectif n'est pas contesté, les pouvoirs publics souhaitent avant toute chose favoriser l'installation des produits d'isolation ou de protection solaire. Il serait aussi possible d'utiliser des dispositifs autres comme des protections mobiles ou de la ventilation, mais encore faudrait-il qu'ils soient traités de manière non discriminatoire.
Le traitement de faveur accordé aux ventilateurs « brasseurs d'air » est symptomatique de ces discriminations.

En dernier recours, et particulièrement dans les zones chaudes, il devrait être possible de mettre en œuvre des équipements de refroidissement actif avec des systèmes de climatisation.

Mais dans les faits, cette dernière étape sera impossible ; en effet, la méthode de calcul RE 2020 prévoit qu'en tout état de cause, et à l'intérieur d'une plage d'inconfort acceptable mesurée en « degrés heures », il sera comptabilisé dans le calcul des consommations d'énergie un « forfait de consommation froid ».

Or le positionnement de ce « forfait » à un niveau extrêmement bas, très largement inférieur à la consommation effective d'énergie des meilleurs systèmes de refroidissement par climatisation, fait qu'il ne sera jamais intéressant ou simplement possible de prévoir leur installation.

Cette disposition du « forfait froid » va laisser perdurer, voire amplifier le phénomène déjà observé avec la RT 2012 et contre lequel la RE 2020 était censée agir :
Particulièrement dans les zones chaudes, (H3 H2d), des bâtiments inconfortables l'été risquent d'être encore livrés, ce qui favorisera l'installation ultérieure de petits climatiseurs mobiles et/ou mal dimensionnés.

Uniclima demande donc que ce point important de la règlementation soit réétudié afin que, lorsque l'installation de systèmes actifs de refroidissement est nécessaire pour assurer le confort d'été, cela soit possible dès la construction du bâtiment.
La solution pourrait être trouvée soit par une modulation du CEP et/ou des degrés heures, soit par la mise en place d'une dérogation attachée à des moyens utilisés obligatoirement.

3. Les seuils annoncés pour l'indicateur IC Energie sont incompatibles avec l'installation de produits et des systèmes hybrides

Les seuils IC Energie tels qu'annoncés par les pouvoirs publics – que ce soit pour les maisons individuelles ou pour les immeubles collectifs – visent à interdire dans les faits l'utilisation de l'énergie gaz.

Nous pouvons noter qu'en l'état les seuils sont si stricts qu'ils interdisent même les PAC hybride gaz.

On se rappelle que la RT 2012 avait prévu une obligation ENR pour les maisons individuelles et que, en revanche, aucune obligation en logements collectifs pour lesquels en plus avait été accordée une dérogation permettant une consommation d'énergie supérieure.

En maison individuelle, l'obligation ENR pouvait être remplie entre autres moyens grâce à l'installation d'équipements utilisant la chaleur renouvelable pour la production de l'eau chaude sanitaire (chauffe-eau thermodynamique, chauffe-eau solaire…).

Au final, la RT 2012 aura permis un très fort succès des pompes à chaleur sur vecteur eau mais également un bon développement des CET et un maintien des solutions de solaire thermique.

En revanche, l'absence d'obligation ENR en collectif a mis fin à tout développement de la chaleur renouvelable dans ce segment du marché.

Uniclima préconise donc que le dispositif réglementaire, qui dans les faits, a été couronné de succès pour les maisons individuelles soit, dans son esprit, généralisé et étendu aux immeubles collectifs.

La proposition est la suivante :

Ouvrir une alternative favorable aux consommateurs et à la concurrence :

En maison individuelle

Notre propos est donc de faire le nécessaire pour que les « constructeurs » bénéficient d'une alternative pour répondre à la demande de leurs clients consommateurs :

- Soit respecter un seuil de 6kg CO2/M2/an en installant
  - Une pompe à chaleur électrique double service sur vecteur eau,
  - Ou un système sur vecteur « air » combiné à l'ECS thermo,
  - Ou enfin une pompe à chaleur hybride électricité/gaz rendant ces mêmes services, ou tout autre système innovant,

• Soit installer un système hybride « gaz/chaleur renouvelable » avec une chaudière THPE en mode chauffage et utilisant la chaleur renouvelable pour l'ECS, solaire ou CET.

A défaut d'opter pour cette alternative, il faudrait se concentrer sur le seul seuil IC énergie, avec des exigences progressives.
Si l'idée d'une alternative n'est pas retenue, et pour éviter la brutalité du projet ministériel, il faudrait s'engager sur la voie d'une « trajectoire » carbone entre 2020 et 2030, avec par exemple trois étapes à 10kg puis 8kg puis 6 kg CO2/M2/an.

En collectif

Comme en maison individuelle, une alternative serait ouverte avec :

• Soit respecter un seuil des 8kg CO2/M2/an en installant
- Les solutions de PAC électriques sur vecteur eau,
- Ou des solutions sur vecteur air avec de l'ECS thermo,
- Ou d'autres solutions hybrides à développer,

• Soit installer un système hybride « gaz/chaleur renouvelable » alliant chaudière THPE en mode chauffage et chaleur renouvelable pour l'ECS, solaire ou CET

Ces systèmes sont vertueux, répondent à la demande des consommateurs et permettront de maintenir une concurrence saine entre les solutions. Il s'agirait d'une évolution très forte pour le collectif neuf qui avait vu effectivement se développer un marché majoritairement gaz en conséquence de la RT2012.

A défaut se concentrer sur le seul IC énergie, avec des exigences progressives.

Si l'idée d'une alternative n'est pas retenue, il faudrait s'engager sur une « trajectoire carbone ».

Uniclima avait proposé 12 kg CO2/M2/an puis une trajectoire de réduction progressive vers 10 kg CO2/M2/an à 2024.
Une trajectoire portée jusqu'en 2027 devrait permettre de descendre jusqu'à 8kg CO2/M2/an.

En tant que syndicat d'industriels, Uniclima tient à rappeler que de nombreuses usines en France fabriquent à ce jour des chaudières THPE au gaz, mais aussi des équipements de production d'ECS avec la chaleur renouvelable.

Il serait dommageable pour le secteur industriel français de mettre en œuvre brutalement les mesures préconisées à ce jour par les pouvoirs publics sur l'indicateur IC Energie.

On note également qu'au moins une autre activité est très fortement dépendante de l'installation de chaudières, à savoir l'industrie des radiateurs à eau chaude dont le débouché principal, voire presque exclusif, se trouve dans la construction des bâtiments neufs.

Nous pouvons faire la même remarque pour certaines activités de fabrication de conduits.

A ce jour, la procédure de consultation du CSCEE à propos de la RE2020 est encore en cours et cette entité a, d'une très courte majorité, adopté un avis qui entérine l'actuel projet de la RE2020, cela sous condition de l'adoption par les pouvoirs publics de certains amendements. Encore à ce jour, les pouvoirs publics semblent encore souhaiter travailler à l'amélioration du texte.

Le Projet de la RE 2020 contient au jour où nous écrivons ces lignes une réelle avancée pour le secteur de la ventilation. Après des années de travail de la part d'UNICLIMA et de ses partenaires, il y a aujourd'hui une prise de conscience des pouvoir publics de cet enjeu dans le bâtiment tant au niveau national qu'européen.

Elle s'est traduite par l'écriture d'une disposition réglementaire forte avec l'obligation, pour le maître d'ouvrage de bâtiments neufs, de vérifier l'installation de ventilation lors de la réception du bâtiment. Elle peut être réalisée par une tierce partie ou dans le cadre d'un autocontrôle par un employé dédié de l'entreprise en charge du lot ventilation.

Dans un premier temps, cette obligation s'appliquera aux bâtiments neufs d'habitation, en s'appuyant sur le protocole « PROMEVENT Résidentiel. Des travaux sont en cours pour en encadrer les modalités pratiques.
En outre, des travaux sur un label complémentaire à la RE2020 vont être entrepris en 2021. Cela sera l'occasion de donner un cadre incitatif aux maitres d'ouvrage souhaitant aller plus loin en matière de QAI.

RENOVATION DES BATIMENTS

Uniclima continuera à apporter la plus grande attention à tous les dispositifs de soutien à la rénovation.

Il convient de rappeler que les grands principes qui conditionnent le succès de ces dispositifs sont la simplicité et la stabilité pour aider à leur mise en œuvre par la filière des installateurs.

S'agissant de la simplicité, Uniclima fait part de sa perplexité face à la création et au développement de prestataires intermédiaires qui viennent gérer les dossiers pour les bénéficiaires et qui, dans les faits, ne trouvent leur raison d'exister que dans la complexité et le cumul des dispositifs que les particuliers sont bien en mal de maitriser par eux-mêmes.

Uniclima fera ses meilleurs efforts pour que tous les équipements du syndicat soient systématiquement intégrés dans les programmes de soutien ; on peut penser par exemple à un retour des chaudières THPE ou à l'introduction des systèmes de ventilation simple flux.

Toujours en matière de rénovation des installations de chauffage, Uniclima apportera la plus grande attention à la mise en place de la règlementation qui, de facto, va aboutir à l'interdiction d'installer des chaudières au fioul dans de nombreux cas.

Uniclima rappelle, là encore, que cette industrie est bien implantée en France. Il n'est pas contesté que cette énergie soit sur le déclin depuis plus de deux décennies. Cependant elle répond encore à des besoins dans certaines circonstances.

En outre, le calendrier proposé par les pouvoirs publics pour la mise en œuvre de cette règlementation est incompatible avec les efforts engagés depuis plusieurs années déjà pour le développement de solutions utilisant ce que l'on appelle le « biofioul ».

La normalisation de ce combustible n'est pas achevée. Il serait plus raisonnable de viser la fin 2022 pour ce calendrier.

De même, il convient de préserver le développement des PAC hybrides fioul.

FLUIDES FRIGORIGENES HFC

Alors que le règlement « F-Gas II » (n°517/2014) a franchi un nouveau palier depuis le 1er janvier 2021 avec une nouvelle réduction de – 18 % du quota, le basculement vers des fluides frigorigènes à plus faible impact sur le réchauffement climatique pour une grande partie des équipements mis sur le marché en 2020 se confirme :

- Les PAC air-eau ou les chauffe-eau thermodynamiques utilisant des fluides à moyen ou très faible PRP (type propane) sont plus largement disponibles.
- 84% des PAC air-air sont au R32, fluide dont le PRP est 2 à 3 fois moins élevé que les fluides utilisés auparavant.
- Pour les groupes de production d'eau glacée équipés de compresseur à vis (forte puissance), le marché a basculé sur des nouveaux fluides (GWP < 150 de type HFO) tandis que pour les groupes équipés de compresseur scroll (petite et moyenne puissance), de nouveaux fluides (GWP compris entre 150 et 750 : type R32) commencent à apparaître.
- Des unités de toiture autonomes (roof top) utilisant des fluides à moyen PRP (type R32) ou très faible PRP (type propane) sont désormais disponibles.

VENTILATION – QUALITE D'AIR INTERIEUR

Au-delà des aspects réglementaires, une avancée importante est à noter dans l'animation de la filière avec la création de la première association filière des professionnels de la ventilation : l'Association Française de la Ventilation (AFV).
Au travers de cette association filière, UNICLIMA, la CAPEB, la FEDENE, la FNAS, l'UMGCCP, le Snefcca et le SYNASAV se sont rassemblés pour répondre aux enjeux de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments.

Le lancement de cette nouvelle association est intervenu sous l'égide de plusieurs parlementaires particulièrement motivés par le sujet de la qualité de l'air et de la rénovation. (Mmes Claire Pitollat et Marjolaine Meynier-Millefert, M. Jean-Luc Fugit)

Les adhésions complémentaires, dans un premier temps avec les industriels puis vers d'autres entités seront recherchées pour asseoir la représentativité de l'Association. Des actions vont être lancées en 2021 et de nombreux partenariats sont envisagés.

S'agissant de la ventilation ou de la qualité de l'air, Uniclima, soit directement, soit chaque fois que possible en exploitant les synergies générées par l'Association, souhaite faire progresser plusieurs thèmes :

UNICLIMA va poursuivre sa contribution aux travaux sur le protocole « PROMEVENT Tertiaire » qui, une fois finalisé et validé, pourra être utilisé pour étendre cette obligation de réception aux bâtiments tertiaires neufs.
UNICLIMA va également travailler à ce que cette obligation, une fois mise en place, soit par la suite étendue aux équipements nouvellement installés en rénovation dans l'existant.

Un des objectifs principaux cette année pour Uniclima sera de mettre la qualité de l'air au cœur des stratégies de rénovation énergétique : pas de rénovation sans ventilation, en associant systématiquement la vérification ou la mise en place d'un système de ventilation aux opérations d'isolation ou d'amélioration de l'enveloppe du bâti.

Il apparait aussi adapté d'introduire dans la réglementation un contrôle régulier des systèmes de ventilation comme c'est déjà le cas pour les chaudières et les pompes à chaleur.

UNICLIMA va également œuvrer à ce que le futur DPE intègre une information précise sur les conditions de ventilation.

INTERCLIMA 2022

Après le succès de la « nouvelle dynamique » voulue en 2019 par Uniclima et dans le contexte particulier de la crise sanitaire, le salon Interclima se réinvente en 2022. Loin d'être seulement une formule de communication, l'édition 2022 sera marquée par des changements majeurs :

- Retour à **la Porte de Versailles** ! (Mais surface disponible globale pour le Mondial limitée).

- Meilleure représentativité de l'offre : **croissance de 15 %** attendue en nombre d'exposants !
- Réduction globale des coûts exposants par standardisation et limitation de surface (logistique très contrainte Porte de Versailles, parc plus cher…).
- Les stands seront modulaires pour les 3 salons : 9, 18, 36, 54 ou 99 mètres carrés.
- Les stands de 9, 18 et 36 m² seront « packagés » par Reed Exposition France (mais standiste libre pour les 54 et 99 m²).
- Surface d'exposition maximale / exposant : 1 module de 99 m² (mais possible de faire une mezzanine). Aucun stand au-dessus de 99 m² sur aucun des trois salons.
- Choix de l'emplacement dès l'inscription !
- Les deux autres salons du Mondial du bâtiment (Idéobain et Batimat), s'alignent sur la durée de 4 jours d'Interclima (lundi à jeudi) et la modularisation.
- Hybridation du salon par une offre digitale 365 de communication toute l'année (dès 2021).
- Interclima dans un seul lieu plus lisible (Hall 3), toujours en lien direct avec Idéobain.
- Mondial du bâtiment 2022 : 6 pavillons, soit plus de 140 000 m2 d'exposition.
- Démarche responsabilité sociétale des entreprises (RSE)…

Interclima 2022 déjà bien avancé !
Tout au long de 2020, Interclima s'était déjà projeté sur l'édition alors prévue en 2021. Avec des idées nouvelles en plus, les composantes de la nouvelle dynamique 2019 seront reconduites et même améliorées pour 2022 :

- Rendez-vous mensuels Interclima en 60 minutes Chrono animés par Uniclima (**co-construction du salon** avec tous les partenaires du génie climatique).
- Espace Innovation et performance entièrement revu et corrigé (c'est fait).
- Concours de l'innovation au sommet de son efficacité (c'est fait).
- Faire-venir des installateurs : moyens de transport, de nouveaux partenariats en amont, une collaboration fructueuse avec les distributeurs, l'accompagnement des exposants…
- Espace chaudières biomasse : proposition renouvelée.
- Espace conférence en partenariats maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre (Union sociale de l'habitat (USH), LCA-FFB (constructeurs de maisons individuelles et de logements collectifs, Fédération française de l'immobilier, Ingénieurs territoriaux de France, bureaux d'études du Cinov).
- Un nouvel espace de conférence dédié aux retours d'expérience RE 2020 et rénovation exemplaire
- Espace métiers : le génie climatique recrute toujours (proposition en cours de révision). Une chronique mensuelle en radios dès avril 2021.
- **Atelier et conférence de la Qualité de l'air intérieur**.
- Une émission Radio mensuelle Premier vendredi de chaque mois pour les 3 salons à partir d'avril 2021, avec des chroniques Génie climatique (C'est fait).
- Une émission Radio « Les rendez-vous Interclima par Uniclima »
- Etc.

A propos d'Uniclima

Uniclima est le syndicat professionnel des industries thermiques, aérauliques et frigorifiques.
Il rassemble 86 adhérents qui réalisent un chiffre d'affaires de près de 6,6 milliards d'euros, dont 1,8 à l'export, pour 21 400 emplois en France.
Uniclima représente les domaines d'activité suivants : la chaleur, y compris la chaleur renouvelable, la qualité de l'air et le froid, pour des applications dans les secteurs résidentiels, tertiaires et industriels.

11-17 rue de l'Amiral Hamelin - 75783 PARIS Cedex 16
Tel : 01 45 05 70 00 - Email : uniclima@uniclima.fr – Site Internet : www.uniclima.fr

uniclimasyndicat

Contact Presse

Jean-Louis LANGLOIS
Tél. 01 39 24 29 00
jl.langlois@factocom.fr
FACTOcom
Votre Agence de Communication
10 rue André Chénier
78000 Versailles - FRANCE
www.factocom.fr| www.rp.factocom.fr